



Décision n° CODEP-BDX-2019-033546 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 juillet 2019 autorisant EDF à modifier de manière notable l'étude sur la gestion des déchets de la centrale nucléaire de Civaux (INB n° 158 et 159)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret de création du 6 décembre 1993 autorisant la création par Electricité de France (EDF) de deux réacteurs de la centrale nucléaire de Civaux dans le département de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2015-DC-0508 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets produits dans les installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-BDX-2017-044167 du 30 octobre 2017 ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-BDX-2018-024389 du 15 juin 2018 ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable de l'étude sur la gestion des déchets transmise par courrier D5057/INE17-969 du 31 août 2017, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier D5057/SSQ/18/0653 du 11 octobre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

EDF, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier l'étude sur la gestion des déchets des installations nucléaires de base n° 158 et 159 dans les conditions prévues par sa demande susvisée du 31 août 2017, complétée le 11 octobre 2018.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Bordeaux, le 31 juillet 2019

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
la cheffe de la division de Bordeaux**

SIGNÉ PAR

Hermine DURAND